

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS409

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 33

À la dernière phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« tiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.